

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
<small>31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504 E-mail: au-banjul@africa-union.org; Web: www.achpr.org</small>		

Discours de l'Honorable Commissaire Soyata Maiga, Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à l'ouverture de la retraite conjointe entre le COREP et la CADHP

Excellence Dr. Monica Juma, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce international de la République du Kenya ;

Excellence Mme Hope Tumukunde, présidente du COREP et Ambassadrice du Rwanda à l'UA;

Excellence Mme Minata Samate-Cessouma, Commissaire aux Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine ;

Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Comité des Représentants permanents de l'Union africaine ;

Mesdames et Messieurs les Honorables Commissaires ;

Monsieur Mourad Ben Dhiab, Secrétaire Général de la Commission de l'Union africaine ;

Distingués Représentants des Bureaux du Président et du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine ;

Mesdames et messieurs les membres du personnel de la Commission de l'Union africaine ;

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tout protocole observé.

Bonjour à tous et Ramadan Kareem pour ceux qui l'observent dans cette salle.

J'ai l'insigne honneur et le privilège de m'adresser à cet auguste assemblée à l'occasion de l'ouverture de la retraite conjointe entre le Comité des Représentants Permanents et les membres de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Avant tout propos, permettez-moi, au nom de l'ensemble de mes collègues Commissaires et en mon nom propre, de remercier toutes les personnalités ici présentes pour avoir bien voulu, malgré leurs multiples responsabilités et occupations, participer à cette importante réunion, ce qui dénote de l'intérêt qu'elles accordent à ces assises et de leur attachement au renforcement de la collaboration entre nos institutions en vue de la réalisation effective des droits de l'homme et des peuples en faveur des populations de notre cher continent.

Je tiens à exprimer mes remerciements au Gouvernement du Kenya pour l'hospitalité qui nous a été accordée depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il convient de rappeler que la retraite dont les travaux débutent aujourd'hui, a été pensée et organisée, en exécution de la Décision (DOC. EX.CL/995(XXXII)) adoptée par le Conseil Exécutif, lors de sa 32ème Session ordinaire, tenue les 25 et 26 janvier 2018, à Addis-Abeba, en République fédérale démocratique d'Ethiopie suite aux discussions et aux préoccupations soulevées par les Membres du COREP, lors de la présentation du 43ème Rapport d'Activités de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la CADHP).

Point n'est donc besoin de rappeler l'importance de cette réunion que je qualifierais d'ailleurs d'historique car c'est la première fois, en trente ans d'existence de la Commission africaine, que l'ensemble de ses membres rencontre l'un des organes délibérant de l'Union africaine, en l'occurrence le COREP, pour échanger sur des questions d'intérêt commun.

Si par le passé, une telle opportunité n'a pas été explorée, faute d'avoir mis en priorité la mobilisation des moyens pour la réaliser et l'institutionnaliser, nous nous rendons compte aujourd'hui, du tort que ce retard a causé à nos organes.

Aujourd'hui, à l'heure où l'Union africaine envisage d'engager des réformes structurelles et institutionnelles, il n'est plus besoin de rappeler l'importance des échanges physiques entre les membres qui composent ses organes, en terme d'apport pédagogique, de renforcement des capacités, et surtout du renforcement de la compréhension de nos mandats, en vue de bâtir une dynamique nouvelle, mais toujours ancrée et sous tendue par les principes, les valeurs, les normes et les standards de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Charte africaine).

Cette rencontre nous permettra de connaître notamment le fonctionnement et les méthodes de travail de nos institutions respectives, pour mieux les améliorer. Elle sera en outre, surtout je l'espère, une occasion précieuse, pour nous de débattre, ensemble, en toute responsabilité, dans un environnement apaisé, des problèmes que soulève le travail de promotion et de protection des droits de l'homme.

Notre mandat comme vous le savez est ingrat et impopulaire, par essence et nous en sommes conscients. Et il sera de plus en plus difficile, parce qu'il s'exerce dans un contexte général caractérisé, dans certaines parties de notre continent, par des crises de toutes sortes, les conflits, et des défis émergents qui entravent l'appropriation et la jouissance par certaines catégories de citoyens et de populations de leurs droits.

Ces défis, il faut le reconnaître, ont à la fois des causes endogènes et exogènes, des influences et des interférences positives, comme négatives. C'est pourquoi les solutions recherchées ici et là, aux interrogations et aux questionnements de la problématique des droits de l'homme ne peuvent pas être, toutes satisfaisantes, ni uniformes, ni immédiates.

C'est la raison de l'établissement progressif de nos organes. Il faut faire de leur multiplication et des missions qu'ils sont en devoir d'accomplir, pour nos pays,

pour les citoyens africains, des opportunités complémentaires et non antagonistes, nourries des différentes initiatives, toutes aussi prometteuses, les unes que les autres, élaborées tant au niveau des Communautés économiques régionales, qu'au plan continental et international, dans le sens de l'amélioration des conditions d'existence de nos populations. Je citerai notamment l'Agenda 2063 qui est une matrice référentielle, la Décennie des Droits de l'homme et des peuples (2017-2027), la Décennie de la femme africaine (2010-2020), la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019), la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018) et leurs plans d'action respectifs, la stratégie africaine des droits de l'homme, les recommandations issues de l'évaluation des thèmes des différents sommets de l'Union Africaine et l'interaction entre les Etats, les Communautés économiques régionales et l'Union africaine qu'il faut constamment renforcer et institutionnaliser.

Je crois pour ma part à la vertu du dialogue qui demeure la voie idéale pour lever les incompréhensions, pour résoudre, pas toutes les questions en suspens, mais pour améliorer les approches et effacer la méfiance, unilatérale ou réciproque née et exacerbée, jusqu'ici par l'absence d'un cadre adéquat et propice au développement d'une écoute mutuelle et renouvelée, autour des enjeux communs entre la CADHP et le COREP.

J'ose espérer que c'est l'esprit qui a animé le Conseil Exécutif, en formulant l'invitation qu'il nous a fait de nous retrouver de toute urgence, excellences Mesdames et Messieurs les membres du COREP, lors du sommet de janvier 2018. Dès lors, il nous revient de travailler dans le cadre des objectifs de la retraite en vue d'atteindre les résultats escomptés et prévus ; des résultats qu'il nous faudra consolider, alimenter et entretenir en institutionnalisant notamment nos rencontres au cours des prochaines années.

Je suis confiante, tous comme mes Collègues qui se félicitent de la tenue de cette retraite, qui l'ont souhaitée et longuement préparée, avec nos assistants, que ce cadre nous offrira une opportunité inédite d'échanges et de partage d'idées dans un climat de convivialité et d'entente mutuelle afin de clarifier et de rendre plus efficace la relation institutionnelle entre les Organes délibérants et les États parties d'une part et la CADHP d'autre part.

A cet égard, j'estime que le dialogue qui sera entretenu au cours des deux jours facilitera l'interaction, la communication et la mise en commun d'idées, de stratégies à mettre en œuvre dès maintenant, dans le court et le long terme, pour affiner nos méthodes de travail, dans le respect du mandat de promotion et de protection des droits de l'homme qui nous a été assigné.

Je voudrais à ce stade renouveler la volonté de la CADHP à ne ménager aucun effort en vue de renforcer la coopération entre elle avec les organes délibérants de l'Union Africaine et les Etats membres, car pour moi, la coopération entre nous ne constitue pas une option, c'est un des impératifs dont l'observance va toujours au profit et au bénéfice d'une pleine réalisation des droits garantis par la Charte africaine, donnant ainsi aux populations africaines que nous sommes appelés à servir, des chances réelles d'un mieux-être.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans exprimer notre profonde gratitude au Secrétariat Général de la Commission de l'Union africaine pour l'organisation et l'appui sans lesquels cette retraite n'aurait pas eu lieu.

Mes remerciements s'adressent également à la Présidente du COREP pour son engagement sans faille en vue de la réalisation de cette retraite.

Qu'il me soit en outre permis d'exprimer ma reconnaissance au travail abattu par nos secrétariat respectifs, dans la préparation de cette réunion.

Je réitère enfin les remerciements de la Commission africaine aux membres du COREP pour avoir répondu massivement à cette invitation et pour avoir pris part, à nos côtés, à la 62^{ème} Session ordinaire que nous avons tenue du 25 avril au 9 mai 2018 à Nouakchott, en Mauritanie.

Je vous remercie de votre aimable attention, en nous souhaitant que cette première réunion entre le COREP et la Commission africaine soit couronnée de succès.